



Mairie de Gosné
Place du Calvaire
35140 GOSNÉ

Tél. 02 99 66 32 08
Email : mairie@gosne.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

**JEUDI 20 JANVIER 2022
à la salle des fêtes
à 20H15**

port du masque obligatoire

Vu la loi « vigilance sanitaire » du 11 novembre 2021, modifiant l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales dans le contexte sanitaire lié au Covid-19,
Considérant la circonstance exceptionnelle liée à la situation sanitaire,
La réunion du Conseil Municipal se tiendra dans la salle des fêtes communale afin de respecter au mieux les gestes barrières

ORDRE DU JOUR

20h15 Intervention de Laurence BAZIN, responsable de la médiathèque municipale

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Recettes des amendes de police – programme 2022
- Annulation du compromis de vente – lot 9 – zone de Tournebride
- Droit de préemption urbain – 2 rue de l'Hermine
- Autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement
- Groupement de commandes avec Liffré-Cormier Communauté
- Approbation des conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)
- Divers

Fait en Mairie, le 13 janvier 2022

Le Maire,
Jean DUPIRE

